

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de VALLE DI MEZZANA

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et Révision du Zonage d'Assainissement

Par arrêté n°28 du 21 décembre 2022, le maire de Valle di Mezzana, Corse du Sud, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et sur la révision du zonage d'assainissement de la commune décidée par délibération du 8 avril 2022.

Monsieur Laurent CALVET, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Bastia et monsieur Gilles ROPERS commissaire suppléant.

L'enquête publique se déroulera du 23 janvier 2023 au 27 février 2023 inclus, soit pendant 36 jours. Le siège de l'enquête publique est établi en mairie du village 20142 Valle di Mezzana.

Les pièces du dossier soumis à enquête publique ainsi qu'un registre seront déposés en mairie du village. Ils seront à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture soit : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.

Un registre dématérialisé sera accessible à l'url suivante du lundi 23 janvier 2023 à 9h00 au 27 février 2023 à 12h00 : <https://www.registre-dematerialise.fr/4399>

Pendant toute la durée de l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier en mairie et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être adressées à Monsieur le Commissaire Enquêteur :

- Par courrier jusqu'au **27 février 2023** inclus (le cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique à la **Mairie de Valle di Mezzana lieu-dit Poggiale 20 167 Valle di Mezzana**
- Sur le registre dématérialisé et sécurisé conformément au décret 2017-626 du 25/04/2017 à l'adresse suivante jusqu'au **27 février 2023** à 12h00 : <https://www.registre-dematerialise.fr/4399>
- A l'adresse mail suivante jusqu'au **27 février 2023** à 12h00 : enquete-publique-4399@registre-dematerialise.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :

- **lundi 23/01/2023 de 9h00 à 12h00**
- **vendredi 27/01/2023 de 9h00 à 12h00**
- **mercredi 08/02/2023 de 9h00 à 12h00**
- **lundi 13/02/2023 de 9h00 à 12h00**
- **samedi 18/02/2023 de 9h00 à 12h00**
- **lundi 27/02/2019 de 9h00 à 12h00**

Le rapport et les conclusions du commissaire d'enquêteur pourront être consultés à l'issue de l'enquête publique pendant un an à la mairie ainsi que sur le site de la préfecture.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme et de zonage d'assainissement de la commune, éventuellement modifié pour tenir compte des observations de la population, des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire enquêteur fera ensuite l'objet d'une nouvelle délibération du conseil municipal.

Le Maire,

